

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY

Le 20 septembre 2018

Présents : Anne **BODARD**, Jacques **BARDIOT**, Joël **BUFFAULT**, Paula **CHAUSSENOT**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Pierre-Marie **DELANOY**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Jérôme **MERLIN**, Régis **REGRAIN**, Isabelle **SILNIQUE**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Absents excusés : Etienne **CORDONNIER**, Bernard **DAMOISEAU**, Marie-Paule **DUBREUIL**, Anne-Sophie **GALLON**, Solange **MALTET**, Magalie **MASSAUX**, Charles **PLESSE**, Michel **RAYON**, Laurence **VAYSSIE**.

Pouvoirs : Etienne **CORDONNIER** a donné un pouvoir à Joël **BUFFAULT**,
Bernard **DAMOISEAU** a donné un pouvoir à Alexandre **SOUDRY**,
Marie-Paule **DUBREUIL** a donné pouvoir à Jérôme **MERLIN**,

1) DECISIONS MODIFICATIVES

a. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FONDS PIC) :

Le Fonds PIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant prévu au budget prévisionnel 2018 (addition des montants attribués aux 2 communes en 2017) étant inférieur, il y a lieu d'actualiser le budget 2018 par une délibération modificative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

b. Participation financière de la commune à la construction de l'aire d'observation du brame du cerf :

Mr le Maire demande à Mr Louis de Caumont La Force de présenter l'opération relative à l'observatoire du brame du cerf situé sur la commune déléguée de Vitray.

Cette réalisation est cofinancée par la communauté de communes du Pays de Tronçais, la Fédération de chasse de l'Allier et la commune nouvelle Meaulne-Vitray. La participation communale s'élève à 1 547 €. Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2018, il y a lieu d'actualiser le budget 2018 par une délibération modificative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

2) PRECISIONS SUR L'OBJET DES PROVISIONS INSCRITES AU BUDGET 2018

Un montant de 2 500 € a été inscrit au budget 2018. La trésorerie de Cérilly demande qu'une délibération soit prise pour définir la destination exacte de ce montant, et de préciser qu'il s'agit d'une provision pour tiers défaillants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

3) AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER : ATDA

a. Modification des statuts

Mr le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financière et technique à ses collectivités adhérentes.

Lors de sa réunion du 12 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service protection des données à caractère personnel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote et approuve les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2018.

b. Adhésion au service optionnel concernant la protection des données à caractère personnel

Monsieur le Maire rappelle que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018.

Désormais, chaque organisme doit être en mesure de démontrer le respect des principes applicables en matière de protection des données et mettre en œuvre des procédures et des mécanismes qui permettent de protéger les données à caractère personnel.

Mr le Maire précise que l'ATDA propose à compter du 1er janvier 2019 un nouveau service de protection des données à caractère personnel et donne la possibilité de désigner l'ATDA en tant que délégué à la protection des données (DPO).

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

4) ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REPORT DE LA DATE DE TRANSFERT AU SIVOM DE VALLON EN SULLY

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de la station d'épuration. Il demande au conseil municipal de reporter le délai de transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM Nord Rive Droite du Cher au 1^{er} janvier 2020.

5) REDEVANCE ASSAINISSEMENT : TARIF 2019

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation des tarifs du prix de l'assainissement au titre de l'année 2019.

Elément	Tarifs 2018	Tarif 2019
Charges fixes	55 € HT	55 € HT
Consommations	1.90 € HT	1.95 € HT

La redevance fixée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est inchangée, soit 0.18 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

6) TRAVAUX STATION D'EPURATION : CREDIT RELAIS OU LIGNE DE TRESORERIE

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas reçu toutes les propositions commerciales. Cette question sera donc étudiée lors d'une prochaine séance.

7) ACQUISITION DE BROYATS : CHOIX DU FOURNISSEUR

Mr le Maire présente 3 devis concernant le contrat d'approvisionnement de la chaufferie bois.

- SARL CHIGNAC pour un tarif de 19,5 € HT le m³
- SAT pour un tarif de 21,60 € HT le m³
- LM BOIS pour un tarif de 23,50 € HT le m³

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le maire à signer le contrat d'approvisionnement avec la SARL CHIGNAC.

8) TARIF VENTE DE CHALEUR ANNEE 2018-2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du prix du kWh à 0.076 € HT, soit une augmentation par rapport à 2017 de 7 %. Ce tarif est facturé à chaque utilisateur, d'après le relevé de leur consommation sur leur compteur individuel.

9) TRAVAUX GITE DE GROUPE : CHOIX DES ENTREPRISES

Mr le Maire indique qu'une consultation d'entreprises a eu lieu, dans le cadre du programme de rénovation du gîte de groupe. Ces travaux sont à réaliser entre le 23 Octobre 2018 et le 20 Décembre 2018 et se décomposent en 4 lots :

- **Lot peinture :**
 - o Entreprise PERRIN 8 288,00 € HT (oubli de 2 sanitaires)
 - o Entreprise SOGEB 13 446,85 € HT
 - o Entreprise TROTIGNON 11 957,79 € HT (sans les plafonds de l'étage)

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue ce lot à l'entreprise SOGEB.

- **Lot sols à l'étage :**

- o Entreprise SOGEB 5 014,71 € HT (sécurité escalier comprise : 426,95 €)
- o Entreprise TROTIGNON 7 107,57 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue ce lot à l'entreprise SOGEB.

- **Lot menuiseries : une seule entreprise**

- o Entreprise DAUMIN 10 102,00 € HT
- o Aucune autre réponse

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue ce lot à l'entreprise DAUMIN.

- **Lot électricité / chauffage**

- o Entreprise DUPLAIX 9 597,00 € HT (Thermor Amadeus)
- o Entreprise NEVEU 7 028,26 € HT (Rayonnants)

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue ce lot à l'entreprise NEVEU.

Le montant total de la rénovation s'élève à 35 591,82 € HT.

10) TRAVAUX ESPACE ASSOCIATIF : CHOIX DU FOURNISSEUR DE L'ELEVATEUR

Mr le Maire explique au conseil municipal que le dossier concernant la pose d'un élévateur à l'extérieur des bâtiments est en cours de négociation avec l'architecte des Bâtiments de France.

Mr le Maire présente les devis des trois entreprises suivantes :

- Centre ascenseur : 20 663,51 € HT (devis actualisé aux nouvelles normes à l'initiative de l'entreprise)
- AMS : 15 600,00 € HT
- OTIS : 20 000,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'entreprise Centre ascenseur.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de la cure : Ces travaux devraient se réaliser entre le 1^{er} octobre 2018 et mars 2019, déménagement de la garderie le 27/09 dans la salle du Conseil Municipal.

Nom du nouveau chemin de randonnée : Après débat, le conseil municipal décide de le dénommer « La Boucle de Meaulne-Vitray ».

Travaux cantine : la demande de permis de construire a été déposée.

Lame à neige : La commune a reçu une proposition d'achat pour un montant de 300 €. Le conseil municipal s'y montre favorable.

Vieille turbo-tondeuse : La commune a reçu une proposition d'achat pour un montant de 160 €. Le conseil municipal s'y montre favorable.

Travaux de voirie 2018 : Mr Jérôme Jomier informe le conseil municipal que la commune a eu connaissance trop tardivement du commencement des travaux par la Communauté de communes, d'où des problèmes avec l'élagage.

Téléphonie mobile : Notre secteur n'est pas concerné pour l'instant.

Fibre : pas avant 2025

Don d'une croix en métal à la commune déléguée de Meaulne : Mr le maire remercie chaleureusement le généreux donateur : Mr David GUILLAUME

Mr Alexandre SOUDRY interroge Mr le Maire sur l'évolution du projet éventuel concernant la création d'une commune nouvelle composée de l'ensemble des communes du Pays de Tronçais. A ce jour, en réflexion.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 25 Octobre 2018 à 19h30